

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Gestion et médiation de ressources documentaires

- Université Rennes 2

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Langues, littératures et culture

Établissement déposant : Université Rennes 2

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Ouverte en 2008 au sein du département Lettres de l'UFR Arts, Lettres, Communication, la licence professionnelle (LP) *Ressources documentaires et bases de données spécialité Gestion et médiation de ressources documentaires* forme chaque année et en alternance une petite vingtaine d'étudiants, la moitié de l'effectif étant constituée de professionnels en formation continue.

La LP *Gestion et médiation des ressources documentaires* est inscrite dans la filière « Bibliothèque et documentation » de l'Université Rennes 2 qui comprend, outre cette licence, un diplôme universitaire (DU) de niveau Bac+1 *Assistant des bibliothèques et de documentation*, un diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) *Métiers des bibliothèques et de la documentation* et un master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) parcours *Documentation*. La responsable de la LP encadre également le DU et le DEUST cités ci-dessus.

Les emplois visés, relevant du secteur des bibliothèques et de la documentation, sont ceux d'assistants ingénieurs documentaires des établissements de l'enseignement supérieur, de personnel d'encadrement des bibliothèques des grands établissements et des services communs de la documentation des bibliothèques municipales et des bibliothèques départementales de prêt ou encore de responsable de centre de documentation des institutions privées et publiques.

A l'issue de la LP, les étudiants peuvent préparer les concours administratifs des personnels nationaux et territoriaux de bibliothèques au sein du Centre de formation aux carrières des bibliothèques Bretagne Pays de la Loire, cet organisme est abrité dans l'Université Rennes 2.

Synthèse de l'évaluation

Rigoureusement construit, très bien rédigé et précisément documenté, le dossier témoigne en faveur d'une formation intellectuellement et professionnellement irréprochable, totalement intégrée à l'université dont elle utilise pertinemment les ressources administratives et dont les responsables savent aussi tirer profit de l'environnement de la formation.

La LP *Gestion et médiation de ressources documentaires* forme des professionnels qui, outre la moitié de l'effectif en formation continue, exercent une activité professionnelle 30 mois après l'obtention du diplôme, pour la presque totalité dans des emplois visés par la formation. Sur la période 2010/2013, le taux d'insertion professionnelle est proche de 90 %.

La diversité et l'étendue des compétences que cette formation permet d'acquérir (organisation, traitement et diffusion auprès du public, médiation et animations à l'appui, techniques de l'information écrite et enregistrée, imprimée, audiovisuelle et numérique) expliquent ses grandes qualités garanties par une équipe pédagogique qui a de l'ambition pour les étudiants. Comme souligné dans le dossier, cette formation pourrait toutefois être encore améliorée pour mieux préparer les étudiants aux évolutions technologiques du métier (traitement numérique de l'information, pédagogie inversée, fréquentation de chercheurs, etc.).

Totalement intégrée au sein de l'offre de formation en bibliothéconomie et documentation, cette LP semble n'être guère accessible aux candidats n'appartenant pas déjà à la filière « Bibliothèque et documentation ». Le diplôme est structuré comme un viatique pour entrer au service des bibliothèques publiques et y poursuivre une carrière grâce aux concours administratifs internes.

Les partenariats avec le secteur professionnel sont probants. Plusieurs organismes (bibliothèques, services gouvernementaux, librairies, associations professionnelles, associations culturelles subventionnés par l'État), installés à Rennes ou alentour, apportent leur concours à la mise en œuvre du cursus d'études (les intervenants professionnels assurent près de 65 % des enseignements), à l'accueil des stagiaires, à l'embauche des diplômés et au fonctionnement des instances de suivi de la formation.

Le dossier est exemplaire, il comporte des développements illustrés d'informations factuelles. Il témoigne d'une exploitation maîtrisée des ressources universitaires et professionnelles à la portée de la responsable de la formation. On mettra également au crédit de l'équipe pédagogique la création d'un espace collaboratif en ligne dédié à ses travaux et à ses échanges.

Les seules réserves que pourrait appeler cette formation ne sont imputables qu'à ses qualités mêmes : excellence des enseignements et importance de l'insertion professionnelle entraînent un recrutement très sélectif au plan qualitatif (les prérequis en vigueur sont exigeants). En revanche, on ne peut apprécier l'attractivité de la formation : le dossier est lacunaire sur le profil universitaire (DEUST, DUT, BTS, L2, etc.) ou le statut professionnel (formation continue) des candidats et des inscrits, de même le nombre de candidatures n'est pas précisé.

Points forts :

- Excellence des contenus pédagogiques.
- Importance de l'insertion professionnelle des diplômés.
- Remarquable qualité du dossier de présentation de la formation.

Points faibles :

- Formation peu accessible aux étudiants issus de filières généralistes.
- Absence de lisibilité sur le profil des candidats.

Recommandations :

Point faible du dossier, l'information reste lacunaire sur le profil universitaire (DEUST, DUT, BTS, L 2, etc.) ou le statut professionnel (en formation continue) des candidats et des inscrits et les motifs de non délivrance du diplôme. On note également l'absence des effectifs de l'année 2014-2015.

Quelques données comparées permettraient d'évaluer la valeur ajoutée de cette LP par rapport aux formations analogues à l'échelon régional, national voire international, certains professionnels allant effectuer des stages de bibliothéconomie dans d'autres pays francophones.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Les contenus d'enseignement sont calqués sur les connaissances et les aptitudes requises pour exercer le métier de bibliothécaire ou de documentaliste. Les diplômés peuvent prétendre aux différents emplois qu'offre ce secteur où, s'ils choisissent le service public, ils auront la possibilité de gravir les échelons hiérarchiques des catégories A et B de la fonction publique grâce aux concours auxquels l'environnement même de la LP peut déjà les préparer.</p> <p>Choix de l'alternance, poids du stage et organisation mensuelle (une semaine de cours, deux semaines de stage et une semaine d'autoévaluation) participent de la pertinence et de l'efficacité de cette formation.</p>
---	--

<p>Environnement de la formation</p>	<p>L'environnement de la formation est riche et diversifié.</p> <p>La filière de formation aux métiers des bibliothèques et de la documentation de l'Université Rennes 2, intitulée « Bibliothèque et documentation », se compose d'un DU (Bac+1), d'un DEUST, de cette LP <i>Gestion et médiation de ressources documentaires</i> et d'un master <i>Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) parcours Documentation</i>. Parallèlement, l'Université Rennes 2 abrite le Centre de formation, aux carrières des bibliothèques Bretagne/Pays de la Loire (CFCB) dont l'offre de formation continue est réservée aux professionnels du secteur.</p> <p>Les licences générales en deuxième (L2) et troisième année (L3) proposent un parcours <i>Livre et documentation</i> pouvant préparer à la LP et qui peut aussi être suivi via le service universitaire d'enseignement à distance (SUED).</p> <p>Le Centre d'études des langues et littératures anciennes et modernes (Cellam) permet aux étudiants de fréquenter des chercheurs dans le cadre de journées d'études auxquelles ils participent en matière d'applications numériques.</p> <p>Plusieurs organismes professionnels (bibliothèques, services gouvernementaux, librairies, associations professionnelles, associations culturelles subventionnés par l'Etat) installés à Rennes ou alentour apportent leur concours aux enseignements de la LP, à l'accueil des stagiaires ou à l'embauche des diplômés.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique se compose de dix personnes : 5 MC, 1 PRCE, 2 PRAG et deux autres enseignants (une formatrice de l'Institut national audiovisuel et un chercheur exerçant en lycée général).</p> <p>27 intervenants professionnels sachant piloter des projets et encadrer des collaborateurs assurent 65 % des enseignements dans 10 spécialités relevant toutes du métier de bibliothécaire : outre 19 bibliothécaires et 1 conservateur, il y a 2 libraires, 2 éditeurs, 1 auteur, 1 fonctionnaire de la filière culturelle et 1 formateur indépendant.</p> <p>Un « bureau restreint » (5 enseignants et une documentaliste de l'édition technique) se réunit chaque mois. Responsables et intervenants d'une même unité d'enseignement (UE) se réunissent en fin de semestre et préparent ensemble l'année suivante.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs oscillent entre 19 et 22 inscrits pour 16 à 20 diplômés.</p> <p>Proche de 90 %, le taux d'insertion résulte d'une osmose entre les étudiants, les formateurs et le milieu professionnel renforcée par le choix de l'alternance.</p> <p>Outre les inscrits non diplômés qui ne sont pas interrogés dans le cadre des enquêtes d'insertion professionnelle, les autres diplômés (environ 10 %) optent pour la poursuite d'études.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>Bien que la <i>pratique</i> de recherche n'entre pas dans les exigences d'une LP, l'activité du Centre d'études des langues et littératures anciennes et modernes (Cellam) offre aux étudiants des occasions de fréquenter des chercheurs dans le cadre de journées d'études auxquelles ils participent dans le registre des applications numériques à l'initiative d'un groupe « Lectures et médiations numériques » publiant notamment des travaux de recherche.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>L'alternance étant la règle, la professionnalisation est consubstantielle à cette LP. Les responsables regrettent néanmoins que les occasions de bénéficier de contrats de professionnalisation soient rares, l'employeur dominant étant le service public.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>La convention de stage dans le cadre de l'alternance porte sur 420 heures à raison de 35 heures/semaine.</p> <p>L'administration de l'Université Rennes 2, via son SUIO-IP, facilite la recherche des stages.</p>

	<p>Les étudiants sont placés sous la tutelle d’enseignants référents (un enseignant pour cinq étudiants). Réalisés sur le lieu de stage, les projets tutorés comportent un volet numérique et un volet médiation et valorisation. Les autres modalités sont classiques et aucune ne manque.</p> <p>A mi-parcours (janvier), chaque étudiant est évalué en vue de sa soutenance ultérieure. Un mémoire professionnel (50 pages) fait l’objet d’une soutenance en fin d’année.</p> <p>Les étudiants bénéficient du soutien actif des professionnels qui les encadrent.</p>
Place de l’international	<p>L’alternance est un obstacle à l’éloignement géographique en dehors du territoire français puisque une semaine par mois se déroule à l’université. Les étudiants peuvent néanmoins effectuer un stage complémentaire à l’étranger, optionnel mais conventionné, après la fin de l’année universitaire. En sus de l’anglais professionnel au programme, ils peuvent aussi suivre en auditeurs libre une LV2.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d’aide à la réussite	<p>Présélectionnés sur dossier, les admissibles passent un entretien de 20 minutes devant un jury de deux personnes (un enseignant et un professionnel). Les candidats salariés visant une reconversion peuvent suivre le module d’un parcours proposé par le Service universitaire d’éducation à distance (SUED).</p> <p>Un monitorat informatique facultatif offre une mise à niveau dans le domaine du numérique.</p> <p>L’enseignant référent assure un suivi personnalisé qui lui permet d’identifier les lacunes et les difficultés des étudiants pendant le stage.</p> <p>Les préparations aux concours proposées par le CFCB favorisent l’insertion professionnelle.</p> <p>Le SUIO propose des simulations d’entretiens d’embauche, etc.</p> <p>La responsable de la formation s’intéresse de près à la pédagogie différenciée et à la pédagogie inversée qu’elle aimerait pouvoir développer. Cette orientation est à encourager.</p>
Modalités d’enseignement et place du numérique	<p>La moitié de l’effectif de la LP est en formation continue.</p> <p>La LP ne peut viser l’apprentissage du fait de la part dominante en tant qu’employeur du secteur public où cette formule n’a pas cours.</p> <p>Le numérique a pleinement sa place dans la formation. Il est une dimension conditionnelle, compte tenu du traitement et de la diffusion de l’information dans les bibliothèques publiques autant que dans les organismes documentaires du secteur privé.</p> <p>La formation a recours à la plateforme Moodle de l’Université Rennes 2.</p> <p>Sur le budget de la LP, les étudiants sont équipés de tablettes, support de lecture en plein développement dans les bibliothèques publiques comme dans les organismes de documentation.</p> <p>La formation a créé son propre dispositif de veille partagée (compte Twitter de 3500 abonnés dont des professionnels).</p>
Evaluation des étudiants	<p>On observe un respect scrupuleux de toutes les réglementations et règles administratives en vigueur : contrôle continu pour toutes les épreuves et contrôle terminal réservé à la soutenance du mémoire. La soutenance du mémoire est publique.</p> <p>Les ECTS correspondants aux UE sont parfaitement harmonisés.</p>
Suivi de l’acquisition des compétences	<p>Les compétences sont très détaillées mais les modalités d’un suivi de leur acquisition ne sont pas évoquées.</p> <p>Le supplément au diplôme, détaillé, notamment pour la moyenne des notes, est joint au dossier.</p>
Suivi des diplômés	<p>Une enquête réalisée par l’OPEIP et un questionnaire diffusé par la LP 24 mois après l’obtention du diplôme sont communiqués.</p> <p>Le service public accueillant la plupart des diplômés dans un métier très corporatiste, un suivi particulier semble ne pas devoir s’imposer. Toutefois, des données factuelles valoriseraient le dossier en établissant concrètement le succès de l’insertion des diplômés.</p>

<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Dix personnes, enseignants, intervenants et personnalités professionnelles extérieures, composent le conseil de perfectionnement qui est comme un élargissement du « bureau pédagogique » (lui-même étant issu de l'équipe pédagogique). Le conseil s'est doté d'un espace commun de travail collaboratif en ligne. Il est dommage que les étudiants ne soient pas représentés dans cette instance.</p> <p>L'autoévaluation est présentée comme reposant sur l'évaluation des enseignements par les étudiants (via un questionnaire anonyme en ligne à remplir chaque fin de semestre) et sur les recommandations des maîtres de stage ainsi que sur les entretiens entre les étudiants et leurs délégués.</p>
---	---

Observations de l'établissement



**Lettre d'accompagnement aux réponses de l'université Rennes 2
aux rapports de synthèse de l'HCERES
(juillet 2016)**

La direction de l'établissement remercie l'HCERES pour l'évaluation globalement très positive de l'ensemble de ses formations.

Quoique consciente des contraintes qui pèsent sur l'HCERES, elle regrette que les rapports de synthèse de cette dernière lui parviennent tardivement, à un moment où l'élaboration de l'offre de formation que l'université Rennes 2 proposera dans le cadre de la prochaine accréditation est presque achevée. Il va de soi, pourtant, qu'elle veillera à ce que les équipes pédagogiques tirent le meilleur profit des utiles recommandations formulées dans les rapports de synthèse.

Elle tient par ailleurs à répondre de façon globale à des observations qui touchent de manière transversale à l'ensemble de ces formations :

- Le taux de réussite en M1 et le taux de passage de M1 à M2 font l'objet de remarques dans plusieurs des rapports relatifs aux formations de Master. Au delà de l'appréciation portée sur quelques cas particuliers, la direction de l'établissement souligne qu'elle est confrontée à une double contrainte : d'une part l'augmentation de ses effectifs de master 1, d'autre part la pérennisation de formations à vocation professionnalisante pour lesquelles le bassin d'emploi n'est pas extensif.

- La place insuffisante des professionnels dans certaines formations de L ou de M est à l'occasion mentionnée par les experts de l'HCERES. La direction prend acte de ces observations mais souligne, que si elle doit en effet progresser dans ce domaine, elle dispose également d'acquis sur lesquels elle entend s'appuyer (IDEFI 2PLG, Licence Pro, masters à vocation professionnelle). Elle considère également que la généralisation des conseils de perfectionnement dans le cadre de la prochaine offre de formation contribuera à renforcer encore les liens avec les mondes socio-professionnels.

- La direction de l'université prend acte des observations critiques relatives à la place de l'international dispersées dans un nombre notable de rapports de synthèse. Elle constate que, malgré les efforts de plusieurs équipes pédagogiques, cette dimension n'a pas été, dans les précédentes mandatures, un axe fort de la stratégie de l'établissement. Elle tient toutefois à souligner que l'internationalisation des formations est un des axes stratégiques du futur contrat d'établissement. Plusieurs décisions ont d'ores et déjà été prises : objectif d'une mise en place de cours disciplinaires en langue étrangères dans l'ensemble des formations (dispositif EMILE); doublement du volume horaire attribuée aux langues dans le cadre des masters; mise en place de modules de préparation à la mobilité sortante dans le cadre de l'enseignement obligatoire des langues et d'unités d'enseignement facultatives;

mise en place d'un cadre conventionnel simplifié pour la signature d'accord de bi-diplomation qui porte déjà des fruits (bi-diplomation avec l'université de Fès (Maroc) et avec l'université de Fudan (Chine))

- Enfin, la direction prend acte des observations récurrentes sur les enquêtes d'insertion professionnelle et les problèmes d'utilisation et de lisibilité éventuellement rencontrés. Elle tient toutefois à faire remarquer que l'université Rennes 2, qui a été pionnière dans cette mission, travaille désormais dans un cadre méthodologique stabilisé et unifié à l'échelle de l'établissement mais défini au niveau national, de telle sorte que certains indicateurs restent de fait peu adaptés à la spécificité de certaines de ses formations.

Elle constate et déplore le fait que les données élaborées par l'Observatoire des Parcours de l'Etudiant et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP) et transmises aux équipes pédagogiques n'aient été que faiblement appropriées et n'aient pas fait l'objet d'analyses approfondies dans les rapports d'auto-évaluation. Le développement d'enquêtes portées au niveau des équipes pédagogiques semble parfois encouragé par les rapporteurs. Or, la direction de l'université qui souhaite soutenir le caractère impartial et indépendant des enquêtes de l'OPEIP, producteur d'indicateurs d'insertion consolidés à l'échelle de l'établissement, entend limiter le développement d'enquêtes portées par les équipes pédagogiques qui ont pour effet collatéral de faire chuter le taux global de réponse de la part des étudiants.

Enfin et de façon plus circonstancielle, un faible taux de réponse sur les études de licence générale a été relevé par plusieurs équipes pédagogiques dans les rapports d'auto-évaluation. Ce problème vient du fait que les premiers résultats de l'enquête des diplômés de licence 2012 ont été intégrés alors même que le recueil n'était pas finalisé. Ce point de vigilance avait été porté à l'attention des équipes pédagogiques qui disposaient par ailleurs des enquêtes des Licences générales 2010-2011 pour lesquelles le taux de réponse oscille entre 61% et 67%.

Dans le cadre du projet de système d'information relatif à l'offre de formation, l'établissement va devoir repenser les modalités de documentation de l'ensemble des diplômes Rennes 2. Les questions de parcours étudiant et d'insertion professionnelle constituent des points d'entrée stratégique pour rendre lisible l'offre de formation. Dans cette logique, un travail de concertation va engager les équipes pédagogiques, la direction et l'OPEIP pour le renforcement de la visibilité et une meilleure interaction.

Le Président

Olivier DAVID



Champ de formation	Champ Langues, littératures et cultures
Intitulé du diplôme	Licence Pro mention Ressources documentaires et bases de données - spécialité Gestion et médiation de ressources documentaires

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points suivants évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

Observations générales

L'université Rennes 2 prend acte des observations formulées par l'HCERES sur la Licence Pro mention Ressources documentaires et bases de données - spécialité Gestion et médiation de ressources documentaires

Olivier DAVID

Président de l'Université Rennes 2

Le Président
Olivier DAVID